

L'honorable M. McElman: Puis-je poser une question à l'honorable sénateur Argue? Il a dit que le président Johnson a présenté ou proposé une telle mesure au dernier Congrès. Sait-il que ce fut fait à un moment où il était impossible de compléter la procédure législative obligatoire?

L'honorable M. Argue: Je l'ignorais. J'ai suivi le président Johnson au cours des années et je crois qu'il soutenait sincèrement cette mesure. J'ai suivi le président Eisenhower sur cette question, et il appuyé le droit de vote à 18 ans. Bien que la chose ait été possible à une occasion, je n'accepte pas la supposition que le président Johnson ait appuyé une réduction de l'âge du vote de telle façon que la mesure ne puisse être adoptée, car je crois que durant bien des années il a préconisé, en toute sincérité, la réduction de l'âge du vote.

L'honorable M. McElman: Honorables sénateurs, j'ai une autre question à ce sujet. Le sénateur a parlé de «dernier ressort». C'est pourquoi je l'ai posée, car la mesure n'aurait pu être adoptée.

J'ai encore une autre question. Le sénateur Argue a parlé d'opinion générale en faveur de cette proposition. Sait-il que même il y a un an, soit en octobre 1967, cette question a été soumise aux gens de la province du Nouveau-Brunswick?

L'honorable M. Argue: Je le sais.

L'honorable M. McElman: Et que sur 22 circonscriptions électorales dans cette province, 21 se sont prononcées de façon écrasante contre le changement de l'âge des votants?

L'honorable M. Argue: Sauf erreur, on a voté dans une proportion d'environ deux contre un pour refuser de baisser l'âge des votants à 18 ans. Cela ne m'impressionne pas particulièrement, mais démontre néanmoins que les plus de 21 ans de la province du Nouveau-Brunswick n'étaient pas en faveur de ce changement dans leur province. Si, il y a cinquante ans, on avait demandé aux résidents mâles du Canada de se prononcer sur la question d'accorder le droit de vote aux femmes, la proposition aurait sûrement été défaite par 10 voix contre une. Le fait que les habitants du Nouveau-Brunswick aient mis la question aux voix indique, d'après moi, que l'idée du vote à 18 ans gagne du terrain.

Dans ma province natale de la Saskatchewan, si quelqu'un osait reprendre la question et proposer qu'on supprime le droit de vote des personnes âgées de 18 ans, je suis sûr que

la proposition serait défaite presque à l'unanimité.

L'honorable M. McElman: Je voulais tout simplement savoir si l'honorable sénateur était au courant de la chose.

L'honorable M. Argue: Je le suis.

L'honorable M. Macdonald: L'honorable sénateur a dit qu'il avait consulté le bureau du leader de l'opposition afin de connaître son avis là-dessus. A-t-il consulté le bureau du leader du gouvernement?

L'honorable M. Argue: En voilà une question. Ma réponse est non. J'ai cherché des déclarations faites en public, j'ai cherché partout pour trouver quelque chose de public qui révélerait l'opinion du leader du gouvernement et je n'ai rien trouvé contraire à cette mesure. J'ai consulté les déclarations du leader du gouvernement et, sauf erreur de ma part, il veut qu'on le conseille là-dessus. Je crois que c'est une attitude raisonnable, mais quant à moi je préfère l'attitude adoptée par le très honorable Lester Pearson au Parlement d'alors. Il n'a pas réussi à présenter une telle mesure, mais je suis également convaincu que la façon de dire au gouvernement que nous voulons baisser l'âge du vote à 18 ans est de voter à l'égard de ce projet de loi.

L'honorable M. Walker: L'honorable sénateur voudrait-il être assez aimable pour me parler de l'ancien premier ministre, le très honorable M. Pearson. Lui est-il jamais arrivé de présenter, de parrainer, d'encourager ou d'appuyer d'une façon quelconque le principe énoncé par mon ami?

L'honorable M. Argue: J'y avais pensé. Je crois qu'il vaudrait mieux poser la question au leader du gouvernement. Toutefois, il y a tant de choses que M. Pearson a pu faire passer et tant d'autres qu'il n'a pas pu faire passer, que je puis comprendre que ce point particulier—bien qu'il l'ait lui-même fortement appuyé—ait pu être négligé, vu le genre de Parlement avec lequel il devait traiter.

L'honorable M. Walker: Une question encore. L'honorable sénateur voudrait-il nous dire ce que pense de cela le leader du gouvernement au Sénat?

L'honorable M. Martin: Peut-être laisserait-on le leader faire lui-même son discours.

L'honorable M. Croll: J'ai cru comprendre que le sénateur Argue pensait que la déclaration de l'ex-leader du gouvernement demeu-